

présente une perte de recettes provinciales et laisse présager une recrudescence de la concurrence fiscale entre les provinces. L'année dernière, le gouvernement fédéral a versé 60.4 millions de dollars des impôts fédéraux sur les biens transmis par décès qu'il avait perçus. Sept des provinces ont reçu d'Ottawa 75 p. 100 des impôts ainsi perçus. L'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique perçoivent leurs propres droits de succession. La suppression de cette source de recettes pour les provinces sera néfaste. Il en coûtera 60.4 millions de dollars aux provinces du Canada qui ont un arrangement avec le gouvernement fédéral.

• (5.20 p.m.)

Examinons maintenant le livre rouge, le livre d'explications. Il me fait penser aux bandes illustrées. J'ai toujours aimé sa couverture. Je l'ai dit au cours du débat sur le Livre blanc. Il donne l'impression qu'on aide nos millions de contribuables, un nombre incalculable, du moins. Je vois applaudir les députés d'en face. Mais qu'arrive-t-il vraiment? Dès qu'on grignote les Trésors provinciaux, les provinces sont contraintes de prélever des impôts de toute autre source disponible. La plupart du temps il en résulte une taxe de vente.

L'Alberta est la seule province où il n'y a pas une telle taxe. Qu'arrivera-t-il lorsque nous perdrons notre part des 60 millions de dollars? Nous devons éventuellement trouver l'argent ailleurs, par une taxe de vente ou quelque autre taxe. Une telle taxe sera imposée aux gens mêmes auxquels le gouvernement prétend s'intéresser, ceux que le bill à l'étude exempterait de l'impôt. Ce document ne fait que déplacer le fardeau du gouvernement fédéral au gouvernement provincial. Il affame les provinces. C'est la première chose que je veux prouver.

M. Gibson: Allez-y.

M. Woolliams: Oh, ce n'est rien. Je peux toujours compter sur l'orchestration des ministériels de l'arrière-ban. Ils ont lu le bill superficiellement, mais ils peuvent quand même dire: «Formidable. Faites-le passer de force. Nous faisons tous partie de la grande machine libérale.»

M. Guay (Saint-Boniface): C'est la première fois que vous vous en préoccupez. Le gouvernement de l'Alberta est conservateur.

M. Woolliams: Je vais les laisser exprimer leurs opinions. Le trésorier de l'Ontario est d'avis que l'administration fédérale s'est trop hâtée. Il soutient que les impôts sur les successions et les dons doivent disparaître graduellement, à mesure qu'on impose les gains en capital. J'aurais cru que le gouvernement aurait annoncé à la Chambre aujourd'hui qu'il avait conclu un accord avec les provinces. Nous nous sommes entendus avant de pousser l'adoption du bill.

Bref, les nouvelles mesures fiscales ne font que déplacer du gouvernement fédéral aux provinces le fardeau de la perception des impôts. Des impôts accrus vont frapper ceux que le gouvernement se vante de protéger, les gagnepetit. Il est aussi évident que tout avantage que représente la piétre concession attachée à l'impôt sur le revenu des particuliers est déjà annulée par l'inflation, ce que le gouvernement lui-même a reconnu, en partie du moins.

Je veux maintenant parler des dispositions du bill qui touchent les petites entreprises. Prenez la même brochure à couverture rouge. Voici ce qu'il est dit à la page 35; cela semble fort avantageux:

Le taux d'imposition réduit applicable aux corporations, tout en

faisant l'objet d'une révision, est maintenu à titre de stimulant pour les petites entreprises; le taux est de 25 p. cent sur les premiers \$50,000 du revenu d'entreprise des corporations privées sous contrôle canadien.

Le bill fiscal promet donc de porter l'allocation sur le revenu imposable de \$35,000 à \$50,000 et de hausser le taux d'impôt de 21 à 25 p. 100. Mais on a haussé le revenu net brut. De prime abord, cela semble avantageux, mais voyons ce qui se passe réellement.

M. Guay (Saint-Boniface): Pour l'amour du ciel, que signifie «le revenu net brut»?

M. Woolliams: En effet, voici ce qui se passe: le montant maximum sur lequel on peut faire une déduction en n'importe quelle année est de \$50,000. Ce montant est le chiffre d'affaires maximum de la société. En outre, il y a une limite cumulative qui, dans une situation ordinaire, s'élève à \$400,000 du revenu imposable gagné après 1971. En d'autres termes, si une société a des bénéfices imposables de \$50,000 pour huit ans, elle aurait alors joui des bénéfices dans son développement au taux de 25 p. 100 sur les premiers \$50,000, mais à partir du moment où elle atteint la somme globale de \$400,000 pour ces huit années, l'impôt progresse au même rythme que les grosses sociétés.

Que dis-je à ce sujet? Cette disposition est censée aider les petites entreprises. De nombreux cultivateurs et éleveurs de bovins se sont regroupés. Que se produit-il? Dès qu'un groupe de personnes forment une société privée ou une compagnie et produisent un capital brut de \$400,000, alors intervient l'impôt de 50 p. 100 ou ce taux qui s'applique aux sociétés étrangères ou aux sociétés publiques canadiennes. Mais on ne trouvera pas ceci à la page 3 du livre rouge. Oh non, car ils essaient de faire accepter cette succulente législation. Il y a deux éléments que l'on relate lorsque l'on discute de ce sujet à propos de la position économique elle-même.

Aussi, je dis que les provinces seront donc dépouillées de leur revenu et les petites entreprises n'éprouveront plus l'envie de se développer, car à partir du moment où une compagnie prend de l'expansion, met au point une affaire pour aider l'économie canadienne à partir d'investissements canadiens, alors intervient l'impôt sur les grandes sociétés. Il y a un exemple de malhonnêteté dès le départ.

Monsieur le président, la politique fiscale d'un gouvernement quelconque est la politique par laquelle on exerce une véritable influence sur les sortes d'impôts, les taux fiscaux, le fait de savoir s'il y a des impôts sur les gains en capital et la façon dont ceux-ci s'appliquent aux différentes sortes de revenus et aux différents secteurs, tout cela constituant les moyens qui permettent à un gouvernement de contrôler l'économie.

On peut dire que l'on assiste à une détérioration des relations entre le Canada et les États-Unis. Je voudrais dire quelque chose à ce sujet, car ce débat sur une situation complexe sera très long. Je me demande si même les députés comprennent bien l'importance de ce bill pour l'économie du Canada, et pourtant il nous est soumis à un moment où nous n'avons pas seulement des ennuis avec les États-Unis à propos de la surtaxe, mais également à propos du dollar qui flottait et nous favorisait vis-à-vis des États-Unis. Depuis la publication du Livre blanc, cela a lancé des discussions et un débat qui est en cours depuis des années au sujet de la fiscalité et qui a eu des conséquences très importantes sur l'économie de notre pays, des conséquences défavorables. En fait, j'ai posé la question à Bryce et à un autre conseiller du comité qui était